

COMPTES SEMESTRIELS
30 JUIN 2022
ORES ASSETS CONSOLIDÉ
BGAAP

Bilan consolidé de la situation financière au 30 juin 2022

| En milliers EUR | 30-06-22 | 31-12-21 | DIFFERENCE |
|---|------------------|------------------|-------------------|
| ACTIF | | | |
| ACTIFS IMMOBILISES | 3.990.561 | 3.958.373 | 32.188 |
| Immobilisations incorporelles | 65.213 | 68.042 | (2.829) |
| Immobilisations corporelles | 3.912.664 | 3.876.418 | 36.245 |
| Immobilisations financières | 12.685 | 13.913 | (1.228) |
| ACTIFS CIRCULANTS | 759.285 | 725.948 | 33.337 |
| Créances à plus d'un an | 7.802 | 7.474 | 328 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 63.994 | 62.076 | 1.918 |
| Créances commerciales | 161.371 | 255.243 | (93.872) |
| Autres créances | 59.131 | 16.135 | 42.995 |
| Placements de trésorerie | 273.062 | 153.016 | 120.046 |
| Valeurs disponibles | 3.896 | 65.592 | (61.696) |
| Comptes de régularisation | 190.029 | 166.411 | 23.618 |
| TOTAL ACTIF | 4.749.847 | 4.684.321 | 65.526 |
| | | | |
| | 30-06-22 | 31-12-21 | DIFFERENCE |
| PASSIF | | | |
| CAPITAUX PROPRES | 1.995.071 | 1.910.490 | 84.580 |
| Apport | 867.464 | 867.464 | 0 |
| Plus-values de réévaluation | 460.763 | 471.148 | (10.385) |
| Réserves consolidées | 666.795 | 571.819 | 94.976 |
| Subsides en capital | 49 | 59 | (11) |
| Intérêts de tiers | 3 | 3 | (0) |
| PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES | 25.166 | 26.999 | (1.833) |
| Provisions pour risques et charges | 25.166 | 26.999 | (1.833) |
| DETTES | 2.729.607 | 2.746.828 | (17.222) |
| Dettes à plus d'un an | 2.070.084 | 2.069.975 | 109 |
| Dettes financières | 2.068.053 | 2.068.053 | 0 |
| Autres dettes | 2.031 | 1.922 | 109 |
| Dettes à un an au plus | 659.522 | 676.853 | (17.331) |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 217.342 | 218.067 | (725) |
| Dettes commerciales | 139.445 | 181.608 | (42.164) |
| Acomptes reçus sur commandes | 65.547 | 54.625 | 10.923 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 107.191 | 97.397 | 9.793 |
| Autres dettes | 75.502 | 103.833 | (28.330) |
| Comptes de régularisation | 54.495 | 21.323 | 33.173 |
| TOTAL PASSIF | 4.749.847 | 4.684.321 | 65.526 |

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2022

| | 30-06-22 | 30-06-21 | DIFFERENCE |
|--|------------------|------------------|-----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 569.385 | 645.244 | (75.859) |
| EN-COURS DE FABRICATION | 203 | 2.589 | (2.386) |
| PRODUCTION IMMOBILISEE | 0 | 82 | (82) |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 41.099 | 31.101 | 9.999 |
| VENTES ET PRESTATIONS | 610.687 | 679.016 | (68.329) |
| APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES | (31.311) | (16.433) | (14.878) |
| SERVICES ET BIENS DIVERS | (264.111) | (335.109) | 70.998 |
| REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES | (77.082) | (72.760) | (4.322) |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | (31.101) | (29.995) | (1.106) |
| COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS | (403.605) | (454.297) | 50.692 |
| EBITDA | 207.082 | 224.719 | (17.637) |
| AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR | (83.871) | (81.907) | (1.964) |
| REDUCTIONS DE VALEUR | 5.093 | 8.614 | (3.521) |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 1.833 | 1.715 | 118 |
| EBIT | 130.137 | 153.142 | (23.004) |
| PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS | 175 | 81 | 93 |
| AUTRES PRODUITS FINANCIERS | 3.973 | 83 | 3.890 |
| PRODUITS FINANCIERS | 4.148 | 164 | 3.984 |
| CHARGES DES DETTES | (11.121) | (16.096) | 4.974 |
| AUTRES CHARGES FINANCIERES | (4.492) | (249) | (4.242) |
| CHARGES FINANCIERES | (15.613) | (16.345) | 732 |
| BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOTS | 118.672 | 136.960 | (18.288) |
| IMPOTS SUR LE RESULTAT | (34.081) | (38.107) | 4.026 |
| IMPOTS SUR LE RESULTAT | (34.081) | (38.107) | 4.026 |
| BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE | 84.591 | 98.854 | (14.263) |
| TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES | 0 | 0 | 0 |
| BENEFICE (PERTE) CONSOLIDEE DE L'EXERCICE | 84.591 | 98.854 | (14.263) |

RAPPORT SEMESTRIEL

Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation du groupe ORES

A. REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué d'ORES Assets sc, intercommunale désignée gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité (ci-après désignée « GRD » ou « ORES Assets ») et ses filiales. Celles-ci sont d'une part, ORES sc, détenue à 99,72%, le solde étant détenu par les sept des intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets (Finest, Finimo, Idefin, IEG, CENEO, IPFBW, Sofilux) ; et d'autre part de Connexio, créée le 1^{er} juin 2019 pour gérer les activités de « contact center » du Groupe et détenue à 93%. A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 17%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence. ORES sc et Connexio réalisent leurs activités à prix de revient. Le résultat de chaque exercice est donc nul.

Le Groupe évolue dans un cadre particulier : la gestion des réseaux de distribution est une activité régulée à laquelle un monopole est octroyé pour une période donnée. Un cadre réglementaire, composé de lois, décrets, arrêtés et décisions des régulateurs, encadre l'activité du Groupe. Il décrit notamment les principes ainsi que les modalités de détermination et de contrôle des tarifs, les coûts pouvant être répercutés dans les tarifs, il détermine la rémunération des capitaux investis octroyés aux associés, fixe les taux d'amortissement, définit les soldes réglementaires et leur affectation,...

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes pour lesquelles ORES Assets est désignée GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies (Belgique), qui est également l'adresse du siège social d'ORES Assets.

1) Commentaires des évènements du groupe ORES du premier semestre 2022

Tout au long de ce semestre, ORES a poursuivi sa mission « faciliter l'énergie, faciliter la vie » telle que présentée dans son plan stratégique 2021-2023. Certaines des actions ainsi réalisées au cours de cette période, notamment dans le cadre de la transition énergétique, et visant à contribuer aux objectifs internationaux de lutte contre le réchauffement climatique, sont présentées ci-après.

En février, la société Schneider Electric a été désignée en tant que fournisseur du nouveau système avancé de gestion dynamique du réseau de distribution électrique (ADMS), outil indispensable à l'accompagnement de la transition énergétique, qui va notamment permettre à ORES de se préparer aux futures sollicitations importantes liées au développement de l'électrification des besoins (chauffage, mobilité, domotique, etc.). Ensuite, relevons qu'à l'occasion de son Assemblée générale du 16 juin, ORES a présenté à ses communes associées son projet de plan industriel pour les quinze années à venir ; celui-ci met en exergue les besoins d'investissements massifs dans les réseaux afin d'accélérer l'intégration des énergies renouvelables et accompagner efficacement cette électrification croissante.

D'un point de vue réglementaire, les deux premiers mois de 2022 ont permis à la CWaPE d'arrêter, après échange avec les GRD, le calendrier d'adoption de la méthodologie tarifaire applicable aux GRD wallons pour la période tarifaire 2024-2028. Après présentation du projet de méthodologie lors d'une séance d'information publique le 31 mai 2022, la régulateur a publié ce projet et les annexes y relatives le 1^{er} juin, lançant les procédures de concertation des GRD et de consultation publique. Les avis formels des GRD sur ce projet doivent être transmis à la CWaPE pour le 31 août, tout comme les avis des tiers qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la consultation. La publication de la méthodologie tarifaire et de ses annexes définitives est attendue pour le 1^{er} novembre 2022.

Tout au long de ce premier semestre, les équipes d'ORES ont poursuivi les contacts avec les villes et communes ainsi que le régulateur dans le cadre de la procédure légale de renouvellement des mandats des GRD en Wallonie, afin de collecter les appels à candidature lancés par les communes, d'y répondre de manière formelle, de transmettre l'ensemble des dossiers de candidature à la CWaPE et de répondre aux éventuelles questions de cette dernière. Le mandat d'ORES Assets a été confirmé dans la toute grande majorité de ses communes associées pour la période 2023-2043, ainsi que par la CWaPE et le Gouvernement wallon (voir ci-après).

Le conflit qui a débuté en Ukraine à la fin février pourrait avoir de multiples conséquences pour ORES, à la fois financières – suite notamment à l'accroissement des charges liées au prix de l'énergie ou à la défaillance de certains fournisseurs d'énergie – techniques, sur l'activité même du GRD, avec notamment les risques relatifs à la continuité d'approvisionnement en Europe – ou encore informatiques, avec l'accroissement des risques liés à la cybersécurité. Par ailleurs, le conflit pourrait également offrir l'opportunité d'accélérer le développement des énergies renouvelables, non seulement en matière de production d'électricité éolienne et photovoltaïque, mais aussi en ce qui concerne la production et la distribution de nouveaux gaz d'origine renouvelable et locale, tels que le biométhane produit à partir de matières organiques ou les gaz synthétiques générés à partir de la captation et la transformation des émissions de gaz à effet de serre des industries.

Au cours du premier semestre, deux fournisseurs commerciaux ont perdu leurs accès aux réseaux des GRD wallons. Tout d'abord, Energie 2030 Agence voulant cesser ses activités de fourniture au 1^{er} mars, la CWaPE a décidé de lui retirer sa licence de fourniture ce qui a conduit à une rupture des contrats d'accès avec les GRD dont ORES Assets. Ensuite, ces mêmes GRD ont constaté que les conditions du contrat d'accès du fournisseur Elexys à leurs réseaux n'étaient plus remplies. Par conséquent, les contrats ont été suspendus le 18 mars et un plan de paiement a été établi entre ORES Assets et Elexys afin de couvrir les impayés du fournisseur.

Le 3 février 2022, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie découlant du conflit en Ukraine, le tarif régional conjoncturel pour les personnes précarisées ou touchées par la Covid-19 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Les équipes d'ORES ont maintenu leur engagement en faveur de l'inclusion sociale et de l'aide aux clients précarisés, notamment par l'intermédiaire d'un accompagnement actif des personnes en difficulté. Le nombre de personnes pouvant bénéficier de ce tarif a augmenté au cours du 1^{er} semestre 2022.

Tout au long de ce semestre, étant donné que la méthodologie tarifaire 2019-2023 a figé, pour la durée de la période tarifaire actuelle, le facteur d'indexation pris en compte pour déterminer les charges contrôlables, l'attention particulière portée depuis un an à l'évolution à la hausse du taux d'inflation réel a été poursuivie.

ORES et Proximus ont signé une convention afin d’offrir la possibilité à l’opérateur de télécommunications d’utiliser les poteaux électriques du GRD pour acheminer la fibre optique auprès des ménages et des entreprises. Cette solution va permettre l’accélération du déploiement de la fibre en Wallonie, tout en réduisant les nuisances et autres perturbations pour l’environnement.

En février, la tempête Eunice a traversé la Wallonie et provoqué des dégâts sur les réseaux électriques. ORES a reçu quelque 12.000 appels de clients touchés en un week-end et plus de 1.000 interventions ont été nécessaires pour procéder aux réparations urgentes. Deux autres tempêtes (Dudley et Franklin) moins importantes ont également frappé la Wallonie au cours de ce mois.

La pénurie de main-d’œuvre qualifiée sur le marché du travail est une préoccupation pour les entreprises wallonnes. Dans ce contexte, ORES – élue Top Employer 2022 – a présenté en février le résultat d’un partenariat noué avec le FOREM dans le but de former des demandeurs d’emploi au métier de dessinateur de distribution.

En mars, Olivier Devolder a été désigné en tant que nouveau directeur Clientèle d’ORES, après avoir piloté durant neuf ans l’activité « Énergie » de l’entreprise N-SIDE, spécialisée en logiciels informatiques d’aide à la décision. Il a pris ses fonctions en juin.

Lors de l’Assemblée générale de juin, le cabinet BDO Réviseur d’Entreprises a été désigné pour exercer les missions de commissaire-réviseur pour les exercices 2022 à 2024 des sociétés ORES, ORES Assets et Connexio.

2) Commentaires des évènements du groupe ORES postérieurs à la clôture du premier semestre 2022

Les 20 juillet, 17 août et 18 août ont été publiés au Moniteur belge les Arrêtés du Gouvernement wallon désignant ORES Assets en tant que gestionnaire de réseaux de distribution sur le territoire de 192 communes pour l’électricité et 114 communes pour le gaz. L’ensemble des décisions n’ont pas encore fait l’objet de publications officielles à ce stade.

B. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS EN VUE D'EXPOSER D'UNE MANIÈRE FIDÈLE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1) Éléments du compte de résultats consolidé au 30 juin 2022

| Montants en K€ | 30-06-22 | 30-06-21 |
|--|----------------|----------------|
| VENTES ET PRESTATIONS | 610.687 | 679.016 |
| COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS | -480.550 | -525.874 |
| BENEFICE D'EXPLOITATION (EBIT) | 130.137 | 153.142 |
| PRODUITS FINANCIERS | 4.148 | 164 |
| CHARGES FINANCIERES | -15.613 | -16.345 |
| BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS | 118.672 | 136.961 |
| IMPOTS SUR LE RESULTAT | -34.081 | -38.107 |
| BENEFICE CONSOLIDE DE L'EXERCICE | 84.591 | 98.854 |

La REMCI, rémunération équitable moyenne des capitaux investis, rémunération à laquelle ORES Assets a droit pour son activité « Gestion des Réseaux » et qui constitue l'essentiel du bénéfice du Groupe s'élève à 51.716 k€ fin juin 2022 contre 50.952 k€ fin juin 2021 (+764 k€).

Concernant la diminution constatée au niveau du chiffre d'affaires à fin juin 2022 (-11,8%), elle est à mettre en relation avec l'évolution à la baisse des services et bien divers. En effet, cela découle de la suppression de certaines surcharges (dont la cotisation fédérale) décidée par le Gouvernement fédéral et applicable au 1^{er} janvier 2022. Ces surcharges étaient facturées au niveau du transport par ELIA et répercutées dans la facture établie par ORES Assets aux fournisseurs d'énergie. Ces surcharges ont été remplacées par une accise facturée par le fournisseur d'énergie directement au client final.

2) Éléments du bilan consolidé au 30 juin 2022

Le total bilantaire s'élève à 4.749.847 k€ par rapport à 4.684.321 k€ à fin décembre 2021.

Actif

Les immobilisations incorporelles d'un montant de 65.213 k€ (c/ 68.042 k€ en 2021) sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques (notamment le projet Atrias) et de frais de développement (Smart Grids – « *développement de réseaux intelligents* » et Switch – « *compteurs communicants* »).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.912.664 k€ à fin juin 2022 par rapport à 3.876.418 k€ en 2021 (+ 36.245 k€). Cette évolution s'explique notamment par les nouveaux investissements nets du premier semestre (113.048 k€, déduction faite des interventions clientèle de 38.507 k€) ainsi que par les amortissements pratiqués sur les immobilisés et sur la plus-value à fin juin 2022 pour 76.638 k€.

Les immobilisations financières d'un montant de 12.685 k€ (c/ 13.913 k€ en 2021) sont constituées de :

- une participation dans Igretec et dans Laborelec pour 17 k€ ;
- une participation dans Atrias, cette société étant mise en équivalence pour 3 k€ ;
- une avance des associés à Atrias pour 12.562 k€ ;
- des garanties locatives et cautionnements pour une valeur de 103 k€.

Les créances à plus d'un an augmentent de 328 k€ par rapport à 2021 (7.802 k€ au 30 juin 2022). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP¹ prévoyant le remplacement dans les dix ans à venir de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution s'élèvent à 63.994 k€ et sont composés de marchandises (55.203 k€), ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (8.791 k€).

¹ L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Les créances commerciales s'élèvent à 161.371 k€ (c/ 255.243 k€ en 2021) et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et sous « fournisseur X ». La forte diminution enregistrée dans cette rubrique s'explique par le fait que fin 2021, deux mois de facturation de redevances de transit étaient encore ouverts contre un mois à fin juin 2022 (voir à ce sujet le rapport de gestion de décembre 2021).

La rubrique « autres créances » (59.131 k€ c/ 16.135 k€ en 2021) comprend principalement les impôts et précomptes à récupérer (51.187 k€), les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (1.766 k€) ainsi que les créances vis-à-vis de la Région wallonne et de l'Etat Fédéral concernant les diverses aides octroyées suite à la crise sanitaire (2.193 k€). La variation à la hausse est due principalement aux versements anticipés versés au cours du premier semestre 2022.

Les placements, pour un montant total de 273.062 k€ (c/ 153.016 k€ en 2021), sont principalement constitués de placements en sicav et sur comptes à terme.

Les valeurs disponibles (3.896 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (190.029 k€ c/ 166.411 k€ en 2021) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 14.234 k€, la redevance de voirie gaz de 17.152 k€, les actifs régulatoires pour 79.997 k€, ainsi que la RTNR (redevance transit non-relevée) pour 52.392 k€.

Passif

Les apports s'élèvent au 30 juin 2022 à 867.464 k€ et sont inchangés par rapport à la situation du 31 décembre 2021. Ils sont représentés par 66.321.987 parts.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 460.763 k€ représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations en 2001 pour l'activité électricité et en 2002 pour l'activité gaz. Cette rubrique est en diminution de 10.385 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

Les réserves consolidées augmentent de 94.976 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de l'amortissement de la plus-value de réévaluation pour un montant de 10.385 k€ (à partir de la rubrique « Plus-value de réévaluation ») ;
- au report du bénéfice enregistré à fin juin 2022 d'un montant de 84.591 k€.

Le compte subside en capital (49 k€) représente le solde du subside reçu de la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (projet Switch).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part de la filiale ORES sc cédée en 2013 par ORES Assets aux intercommunales pures de financement (cession totale de 7 parts).

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 25.166 k€ à fin juin 2022, en baisse de 1.833 k€ principalement due à la reprise de provision relative à l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) Terres sur les terres excavées suite à la conclusion de certains dossiers.

Les dettes à plus d'un an (2.070.084 k€ c/ 2.069.975 k€ à fin 2021) sont constituées principalement d'emprunts contractés auprès des établissements de crédit et de la Sowafinal (379.053 k€) ainsi que d'emprunts contractés par ORES sc (1.689.000 k€) pour le compte de sa maison-mère. La variation de ce poste par rapport à 2021 est due aux nouveaux cautionnements reçus au cours du premier semestre 2022 (+ 109 k€).

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (217.342 k€) sont constituées par le capital des emprunts bancaires à rembourser durant le second semestre 2022.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (139.445 k€ c/ 181.608 k€ en 2021).

Les acomptes reçus sur commande (65.547 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP), ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 107.191 k€ (c/ 97.397 k€ en 2021) reprennent :

- les dettes fiscales (49.030 k€) : le solde de précompte professionnel à payer, le précompte mobilier à payer sur le solde des dividendes 2021 ainsi que la provision fiscale basée sur le résultat du premier semestre 2022 ;
- la TVA à payer sur les opérations du mois de juin 2022 (13.371 k€) ;
- les dettes salariales et sociales (44.790 k€) : les provisions pour primes à payer (gratifications) et rémunérations (congrés non pris, heures supplémentaires, jetons de présence), l'ONSS, ainsi que de la provision pour pécule de vacances à payer en 2022-2023 et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique autres dettes (75.502 k€), en diminution de 28.330 k€, reprend notamment le solde du compte courant lié au fonds social, une dette vis-à-vis de RESA, l'estimation, à fin juin, de la cotisation fédérale à payer relative aux années antérieures ainsi que diverses avances reçues pour l'extension du tarif social, pour le remboursement du tarif prosumer et pour les primes énergie. Cette baisse s'explique en grande partie par la consommation, durant le premier semestre 2022, des avances reçues fin 2021, de la Région wallonne et de l'Etat Fédéral, dans le cadre de l'octroi de ces primes par l'intermédiaire du Groupe ORES.

Les comptes de régularisation du passif (54.495 k€ c/ 21.323 k€ fin 2021) sont principalement constitués :

- des soldes régulateurs (32.220 k€) ;
- d'un montant de 9.061 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos placements privés et aux emprunts obligataires ;
- d'indemnités (2.557 k€) reçues pour couvrir des rentes futures.



Tél.: +32 (0)2 778 01 00
Fax: +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9, Box E.6
Elsinore Building
B-1930 Zaventem

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2022

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2022 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, le 21 octobre 2022

Signé numériquement par
Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Christophe COLSON

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, a private limited liability company under Belgian law, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



Annexe : Bilan consolidé de la situation financière au 30/06/2022

| En milliers EUR | 30-06-22 |
|---|------------------|
| ACTIF | |
| ACTIFS IMMOBILISES | 3.990.561 |
| Immobilisations incorporelles | 65.213 |
| Immobilisations corporelles | 3.912.664 |
| Immobilisations financières | 12.685 |
| ACTIFS CIRCULANTS | 759.285 |
| Créances à plus d'un an | 7.802 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 63.994 |
| Créances commerciales | 161.371 |
| Autres créances | 59.131 |
| Placements de trésorerie | 273.062 |
| Valeurs disponibles | 3.896 |
| Comptes de régularisation | 190.029 |
| TOTAL ACTIF | 4.749.847 |
| 30-06-22 | |
| PASSIF | |
| CAPITAUX PROPRES | 1.995.071 |
| Apport | 867.464 |
| Plus-values de réévaluation | 460.763 |
| Réserves consolidées | 666.795 |
| Subsides en capital | 49 |
| Intérêts de tiers | 3 |
| PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES | 25.166 |
| Provisions pour risques et charges | 25.166 |
| DETTES | 2.729.607 |
| Dettes à plus d'un an | 2.070.084 |
| Dettes financières | 2.068.053 |
| Autres dettes | 2.031 |
| Dettes à un an au plus | 659.522 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 217.342 |
| Dettes commerciales | 139.445 |
| Acomptes reçus sur commandes | 65.547 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 107.191 |
| Autres dettes | 75.502 |
| Comptes de régularisation | 54.495 |
| TOTAL PASSIF | 4.749.847 |



Annexe : Compte de résultats consolidé au 30/06/2022

| | 30-06-22 |
|--|------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 569.385 |
| EN-COURS DE FABRICATION | 203 |
| PRODUCTION IMMOBILISEE | 0 |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION | 41.099 |
| VENTES ET PRESTATIONS | 610.687 |
| APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES | (31.311) |
| SERVICES ET BIENS DIVERS | (264.111) |
| REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES | (77.082) |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | (31.101) |
| COUTS DES VENTES ET DES PRESTATIONS | (403.605) |
| EBITDA | 207.082 |
| AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR | (83.871) |
| REDUCTIONS DE VALEUR | 5.093 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 1.833 |
| EBIT | 130.137 |
| PRODUITS DES ACTIFS CIRCULANTS | 175 |
| AUTRES PRODUITS FINANCIERS | 3.973 |
| PRODUITS FINANCIERS | 4.148 |
| CHARGES DES DETTES | (11.121) |
| AUTRES CHARGES FINANCIERES | (4.492) |
| CHARGES FINANCIERES | (15.613) |
| BENEFICE (PERTE) COURANT AVANT IMPOTS | 118.672 |
| IMPOTS SUR LE RESULTAT | (34.081) |
| IMPOTS SUR LE RESULTAT | (34.081) |
| BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE | 84.591 |
| TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES | 0 |
| BENEFICE (PERTE) CONSOLIDEE DE L'EXERCICE | 84.591 |